

CREUX – PROMENTHOUX – CREUX 29.09.2018

AVIS DE COURSE

1. Organisateur :

Le « defender » vainqueur 2017 : OroSol, avec le soutien de l'ANBCG.

2. Lieu et date :

La course se déroulera le samedi 29 Septembre 2018 dans le petit-lac sur un parcours d'environ 20nm.

3. Règles :

La régata sera régie par :

Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile de l'ISAF (RCV).

Les instructions de course (IC)

4. Admissibilité :

La régata est ouverte à tous les bateaux :

- dont le mouillage officiel est le creux de Genthod et/ou
- dont le propriétaire est membre de l'ANBCG
- disposant d'un moyen de tracking GPS.

5. Programme :

Samedi 29 Septembre

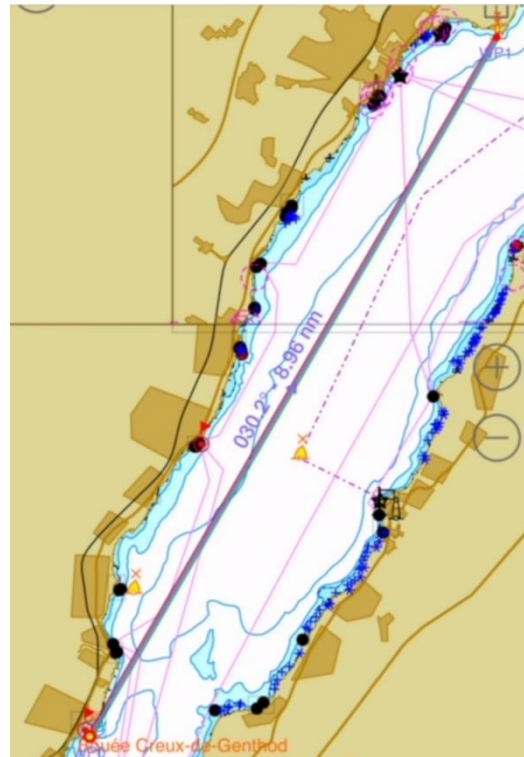
09h30 – briefing devant le débarcadère

10h30 – départ

A l'arrivée, remise de la coupe.

6. Parcours et validation :

Creux – Promenthoux – Creux confirmé lors du briefing par le « defender » après discussion avec les skippers. La marque doit se trouver entre le port des Abériaux et la pointe de Promenthoux. A défaut de bouée remarquable, la marque virtuelle suivante sera officialisée et devra être laissée sur tribord : 46°23.358'N, 006°16.342'E



CREUX – PROMENTHOUX – CREUX 29.09.2018

6.bis : Clôture. La clôture de la solo est à 17h00. Si aucun bateau n'a franchi la ligne d'arrivée avant 17h00, le classement au passage de la marque de Promenthoux sera déterminant.

6.ter : Un minimum de 3 bateaux est requis sur la ligne de départ pour valider la course.

7. Sécurité : Le port du gilet est obligatoire.

7 bis : tout abandon doit être annoncé sur le canal de communication (voir ci-dessous)

7 ter : Numéro d'urgence : 117

8. Classement :

Sera déclaré vainqueur de la CREUX – PROMENTHOUX – CREUX SOLO le premier monocoque skipperé par un membre de l'ANBCG classé en temps réel. En cas de parcours incomplet, sera déclaré vainqueur le premier classé à Promenthoux. A défaut (aucun bateau n'aurait atteint Promenthoux avant 17h), la position GPS à 17h précise servira à établir un classement.

9. Prix :

La coupe CPC Solo sera remise par le « defender » au skipper du monocoque vainqueur en temps réel.

10. Communication :

Le canal de communication sera un groupe WhatsApp dédié créé durant le briefing et qui inclura les participants.

11. Responsabilités et assurances :

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (Décision de courir). Ni le «défendeur» ni l'ANBCG n'endosseront une quelconque responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. Chaque bateau participant doit pouvoir présenter une assurance valide en responsabilité civile valable en compétition.



Le Graal